REPUBLICAIN DÉPARTEMENT DU Paraissant les Mereredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville..... 8 fr. LOT et Bépartements limitrophes...... 3 fr. 5 fr. 9 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Foindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse. Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONGES (la ligne).... RÉCLAMES.... Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le

Journal du Lot pour tout le département.

IDÉE MARCHE

La deuxième conférence de la Haye est à sa fin.

A-t-elle contenté les espérances que tous les amis de la paix avaient mises en elle? Non, assurément.

Au moment où la conférence s'ouvrit, beaucoup espéraient que la question de la limitation des armements, posée par l'Angleterre et les Etats-Unis, allait, pour le moins, grâce aux délibérations nouvelles, faire un progrès considérable. Elle n'en a fait au-

Faut-il donc conclure que cette nouvelle réunion de diplomates a été inutile et qu'elle ne laissera rien qu'un vain verbiage?

Non! mille fois non!

lue

D'abord, bien des difficultés secondaires, mais qui ne laissent pas d'avoir une réelle importance, car elles furent souvent le début et la cause des plus redoutables conflits, ont été solutionnées à la satisfaction générale. Des discussions de la conférence, de nombreuses questions de droit international sortent élucidées et, véritablement, il serait peu sage de dédaigner de pareils travaux.

Mais si les résultats pratiques de la conférence ont leur valeur, ses conséquences morales ont bien plus de prix encore, car, grâce à elle, devant le monde entier, l'idée de paix a été une fois de plus affirmée.

Les progrès accomplis par cette idée depuis quelques années sont considérables et, pour une part, on les doit aux deux conférences de La Haye. Le retentissement de ces réunions diplomatiques a été immense. On peut dire qu'aujourd'hui il n'est pas un seul homme civilisé qui puisse entendre prononcer sans une certaine émotion le nom de la capitale de la Hollande, parce que, dès maintenant, ce nom évoque le grand espoir de paix entre les peuples et de fraternité universelle qui, de plus en plus, se développe dans les cœurs.

D'ailleurs, il est juste de reconnaître que si la seconde conférence de La Haye n'a pas réussi à organiser définitivement la paix du monde et si elle s'est bornée à éclaircir et à codifler le droit des gens, ce n'est pas qu'elle ait oublié ou volontairement délaissé ce qui constituait, pour l'humanité entière, sa véritable mission. Elle a eu, au contraire, selon nous, la haute préoccupation de servir puissamment au développement et à la propagande de l'idée pacifiste.

Certains appelleront peut-être manifestation platonique l'acclamation enthousiaste qui accueillit la lecture de ce traité d'arbitrage général et obligatoire, signé par les délégués de l'Italie et de la République Argentine pour servir de modèle, par la suite, aux autres nations.

Nous pensons, nous, que cette manifestation est grandiose et qu'il est émouvant d'entendre les représentants de tous les pays de la terre, de tous les gouvernements, républicains ou monarchiques, applaudir à ce premier essai d'arbitrage et témoigner aussi clairement leur horreur de la

Tout indique qu'il y a eu là comme la pose de la première pierre du vaste édifice que sera l'organisation de l'arbitrage international.

Certes, l'édifice entier est à construire. Mais déjà, on le voit, le plan est fait, et pour exécuter ce plan admirable, les bonnes volontés ne manqueront pas.

La conclusion à tirer des travaux de la deuxième conférence de La Haye nous paraît être celle-ci : On peut dire encore que la pacification générale est une chose lointaine, mais on ne peut plus dire qu'elle est une chimère.

Attentats

Dans la bourgade de Piatka, province de Volhynie, trois malfaiteurs ont attaqué la maison du commissaire de police et l'ont tué. Poursuivis par la population, ces bandits ont blessé six paysans et en ont tué un. De leur côté les paysans, ayant pu arrêter les malfaiteurs, les ont lynches.

Justice sommaire

Les exécutions de lundi matin ont eu lieu sans jugement préalable, parce que le nouveau gouverneur militaire de Lodz est autorisé à réprimer les violences des ouvriers par tous les moyens possibles. Un tiers des huit cents ouvriers arrêtés seront envoyés en exil en Sibérie pour ne pas avoir empêché le meurtre de M. Silberstein. Les membres de la famille du défunt, poursuivis par les menaces de mort des terroristes, ont quitté la ville.

Les élections à la Douma

Les résultats des élections du premier degré à la Douma constituent une victoire pour l'opposition. Les journaux sont pleins de confiance et expriment l'espoir que la troisième Douma, malgré la restriction des droits des électeurs, reflètera fidèlement les vœux et les besoins de la

La « Gazette de la Bourse ». déclare que les élections prouvent que le peuple condamne définitivement le vieux régime et toute tentative, même masquée, pour le rétablir.

Le « Rouss » constate l'impuissance des partis réactionnaires, qui, dit-il, « malgré le puissant appui gouvernemental, subissent défaite sur défaite.»

Les Apaches

On s'occupe actuellement beaucoup des apaches, c'est, avec les détails de l'expédition du Maroc et les derniers échos de l'affaire Soleilland, le sujet de presque toutes les conversa-

Il paraît que ces peu intéressants personnages forment à Paris une armée de 30.000 !.... On ne parle pas de ceux qui terrorisent la banlieue; il semble que ces derniers ne comptent pas!...

Mais les premiers sont fort connus et depuis quelque temps les journaux nous donnent sur eux les plus cu-

C'est ainsi que nous savons maintenant où ils gîtent, quels établissements ils fréquentent de préférence, quels tailleurs les habillent, en combien de bandes ils sont répartis, à quels exploits se livrent plus spécialement telle ou telle de ces escouades qui ont toutes un chef, un capitaine, ayant lui-même deux seconds sous ses ordres.

De tous ces tristes héros on donne même les photographies!... ce que l'on ne songe jamais à faire pour un lauréat du prix Montyon par exem-

A Marseille où toute la ville est en révolution, grâce aux mêmes apaches, dont le nombre dépasse celui des agents et où chaque jour est marqué par un ou deux assassinats et cela depuis trois mois, on est tout aussi bien renseigné.

Là aussi on connait tous les dangereux individus qui rendent actuellement inhabitable la seconde ville de France, on vous indique leurs repaires comme on vous montre au château'd'If le cachot de l'abbé Faria, et comme on ne saurait à Marseille faire moins qu'à Paris, on publie aussi là-bas sur la Canebière les portraits de leurs chefs.

Je connais des tas de braves gens que tout cela surprend et qui sans y répondre se posent naïvement cette

- Puisque l'on connait tous les apaches, comment se fait-il qu'on ne les arrête pas ?

Et je m'empresserai d'ajouter pour leur montrer que leur idée n'est pas

l'affirmer, que presque tous les commissaires de police de Paris, m'ont en des heures d'épanchement mélancolique fait la même réflexion.

Et comme je m'en étonnais ils se hâtaient d'ajouter :

- Evidemment nous pouvons arrêter une grande partie de ces individus sans même attendre qu'ils aient commis un délit mais il nous faudra bientôt les relacher. C'est-a-dire rendre à la circulation un misérable qui la nuit précédente a peut-être tué ou volé et qui est très capable de recommencer la nuit suivante. Ils le savent bien et se moquent de nous.

Et tous ajoutaient: - Autrefois au moins il y avait le passage à tabac !.., maintenant il n'y

a plus rien. La vérité c'est que les prisons sont pteines et que les budgets dont dispose l'administration ne permettent pas d'hospitaliser, c'est-à-dire d'emprisonner un plus grand nombre de ma-

Les rafles que l'on fait un peu partout en sont la démonstration irréfutable, puisque les individus qu'elles permettent d'arrêter sont relachés dès le lendemain matin.

Il faut donc en prendre son parti et se demander si l'on ne pourrait pas charitablement envoyer nos apaches nationaux se faire pendre ailleurs.

Le problème est à étudier et il est à souhaiter qu'un fonctionnaire intelligent découvre un jour le moyen de leur appliquer une rélégation lointaine qui... ne nous coûterait rien.

La chose ne doit pas être impossible et nos fonctionnaires sont d'ailleurs des gamards habitues à tran cher de plus graves difficultés.

Difficulté tranchée

Voici un exemple de l'habileté de nos fonctionnaires.

Cette fois, c'est dans un département de l'Ouest que se passe l'histoire. Le préfet de l'endroit faisait, chaque mois, comme c'est l'usage, toucher ses appointements à la recette générale par un des chefs de division de la préfecture. Ce dernier s'en remit, un jour, de ce soin à un des jeunes employés de sa division et il lui confia le précieux mandat, s'élevant à près de trois mille francs.

L'employé alla toucher l'argent, mais le soir même, il le dissipait. Et l'infortuné chef de division, à la fois furieux et navré, ne put que raconter la mésaventure au préfet, en se présentant devant lui les mains vides. On pense de quelle manière il fut ac-

- C'est vous qui êtes responsable. lui dit le préfet : c'est à vous seul que j'ai confié le mandat, et vous allez commencer d'abord par me rembourser la somme dérobée....

- Sans doute... sans doute... balbutia le malheureux subordonné, et, cependant, c'est ce mauvais drôle...

- Ceci vous regarde, interrompit sèchement le haut fonctionnaire.... Moi, je ne connais que vous.... Débrouillez-vous, de votre côté, comme vous l'entendrez....

Le chef de division remboursa donc les trois mille francs.

Mais, demanderez-vous, qu'advint-il du jeune employé qui avait commis l'abus de confiance et mangé, sauf votre respect, la grenouille?

C'est bien simple : il fut maintenu en fonctions afin que le chef de division put, à sen tour, se rembourser sur ses appointements mensuels. Et même, afin que le remboursement fût plus vite effectué, on l'augmenta...

Les autos du Kaiser

Guillaume II n'aime pas les trains lancés à une vitesse vertigineuse. Il en fait ralentir la marche quand il les prend. Par contre, il déteste les automobiles qui ne brûlent pas les routes; réclameil au minimun du co à l'heu-

aussi ridicule que certains outran- res, souvent il exige du 100. Il en a faire un délicieux sceptique; mais . Les délégués des tribus se sont cinq, dont quatre faites en Allemagne cadeau de Victor-Emmanuel III. Il la préfère. C'est avec celle-ci que récemment il s'est rendu de Hanovre à Hambourg, 320 kilomètres, en 3 heures 17 minutes.

Les autos de l'empereur allemand sont peintes en jaune foncé, une couleur que l'on éviterait en France, pour cause.

Ses sept chauffeurs sont quotidiennement sur les dents.

Quelqu'un lui parlait dernièrement de ses chevaux, il en a 300. - Qu'en faites-vous sire?

- C'est pour meubler mes écuries. Ainsi répond M. Viviani à la ques-

- Que faites-vous, monsieur le ministre, de vos secrétaires, attachés, chefs de division, etc.

- C'est pour meubler mes bureaux.

CHRONIQUE

VOYAGES SOCIAUX

PRÉAMBULE (suite)

Votre doctrine, ô prestigieux maître, qui est assez souvent une philosophie bourgeoise et casanière, en même temps qu'elle est une antireligion parfois injuste, conserve un air d'incontestable grandeur, l'artifice littéraire sert en vous admirablement le dramaturge et le conteur; nos idées, devenues des personnages, s'eloignent plus sûrement de nos passions, et Candide devient sans peine plus philosophe que Voltaire; lorsque le dre s'adapte à ces sortes de créations, et qu'il emprunte aux chimères géographiques ou aux fantaisies interstellaires un peu de leur mystère et de leur profondeur, le récit s'élargit toujours en enseignement et en symbole. Les démonstrations par l'absurde en pleines terres inconnues ou en plein ciel, ainsi pourraient se définir votre puissance philosophique et votre adresse littéraire.

Vous avez fait des imitateurs célèbres, et quelques uns ont montré, avec moins d'art infaillible une plus large intelligence; un surtout, qui voyagea délicieusement à travers le temps et l'espace, depuis l'austérité de la Thébaïde jusqu'aux grâces de la France contemporaine, sut retrouver votre ironie, affinée par le commerce de Renan. Mais son gracieux agnosticisme laisse en nous trop d'inquiétude dubitatrice: le chemin que sa pensée parcourt pour aller des incertitudes de Jérôme Coignard aux paradoxes socialistes de M. Bergeret, révèle une grande indifférence quant aux buts successifs et contradictoires atteints par notre raison. Il ne faudrait pas tant avoir l'indifférence du but; les conclusions que la raison tire sont soumises par les penseurs sévères à la discipline inconsciente de l'expérience, de l'instinct et du bon sens. Et c'est pour cela que M. Bergeret n'est qu'un délicat gymnaste de l'idée, au lieu d'être un penseur solide. M. Bergeret, avait un cousin, qui ne brigua point les fonctions universitaires et qui passa dans le petit coin de province où il mourut, pour un philosophe bourru, plein de savoir et de colère. N'étant point compris de ses concitoyens, il se rèsigna à la solitude philosophique; cette solitude qui lui évita les contradicteurs, augmenta sa fierté intellectuelle ; le cousin de M. Bergeret ne connut point l'humiliation de la défaite idéologique. Ses idées ne furent jamais contrariées que par des livres; et l'on triomphe toujours des idées que l'on trouve dans les livres, parce qu'elles sont des forces et des passions endormies.

Cette situation favorisa l'approfondissement de sa pensée; il y gagna une certaine rigueur et une certaine honnêteté persévérante ; il y perdit de la souplesse, de la richesse, et de l'imprévu ; il ignora l'adresse exquise, indulgente et savante de son heureux

Il avait assez d'intelligence pour

l'écart dans lequel il tint le monde le et une qui lui vient d'Italie. C'est un préserva de ce malheur, et il sut observer largement sans insincérité, juger équitablement sans immorale indulgence. On retrouva, à sa mort, quelques feuillets écrits, qui sont comme un testament intellectuel maladroit, mais original.

Ces feuillets sont curieux surtout parce qu'ils nous replacent dans un cadre voltairien : il parut acet artiste raté et infécond que sa pensée serait plus à l'aise dans les astres, et renouvelant avec timidité l'artifice puissant de son modèle, il mit ses réflexions au compte de personnages

irréels d'origine interplanétaire. Ces personnages réunis en conférence dans l'une des trois ou quatre planètes les mieux aménagées de notre système solaire, discourent tour à tour, au gré de la fiction imaginée par l'auteur, et font, à vol d'oiseau la critique des sociétés qu'ils ont momentanément quittées pour cette cure éminemment philosophique.

Les pays et les âges, vu leur situation stratégique, défilent devant leurs yeux avec une extrême aisance, et cette circonstance favorise leurs observations.

L'on nous pardonnera d'avoir livré les secrets de la pensée du cousin de M. Bergeret. Il va désormais prendre la parole et l'on excusera sa maladresse en considération de sa probité et de la tristesse amère de sa vie.

Malgré la misanthropie que les événements lui imposèrent, il a su conserver, sous l'allure un peu dogmatique et un peu naïve de son discours. je ne sais quelle générosité avertie qui est bien de son siècle et de sa famille. Sa phrase est beaucoup moins indulgente que son idée; il ne lui manqua peut-être que l'ampleur des relations pour avoir été un petit moraliste point ridicule.

J'ai voulu dire partout ceci : que sa méchanceté n'eut rien d'irrémédiable et qu'il sut la racheter par une grande indépendance dans la réflexion, il est légèrement en révolte contre son temps, mais il est de son temps autant qu'un provincial chagrin mais compréhensif peut l'être. Bref, ce n'est point M. Bergeret qui parle ; c'est un cousin de M. Bergeret, déshérité, abandonné, inculte, mais probe, généreux et ferme en son idée.

(A suivre) MATHOS.

INFORMATIONS

Au Maroc

Trois tribus se soumettent

Le gouvernement a été avisé par un télégramme de l'amiral Philibert, qu'à la suite de la conférence qui a eu lieu à Casablanca, entre les délégués des Oulad Zeyran, des Zenatan et des Si Aïda et le général Drude, l'amiral Philibert et M. de Malpertuy, consul de France, les représentants des trois tribus ci-dessus mentionnées ont fait leur soumission.

Les principales conditions imposées aux tribus sont les suivantes:

« Les hostilités cesseront à dater de ce jour.

» Le général Drude pourra faire des reconnaissances militaires sur le territoire des tribus soumises pour s'assurer que la pacification y est complète.

* Les tribus s'engagent à disperser et à châtier elles-mêmes tous les groupements armés qui pourraient se former sur leurs territoires avec des intentions hostiles.

» Tout indigène qui sera trouvé en possession d'armes ou de munitions de guerre dans un rayon de quinze kilomètres autour de Casablanca devra être livré aux autorités chérifiennes et sera condamné à l'emprisonnement, ainsi qu'au paiement d'une amende de cent douros. Les tribus ce les peuples, extension de l'arbitrage seront responsables.

» Tout indigène qui fera de la contrebande de guerre et qui fera usage dignité. de ses armes sera châțié.

engagés à livrer les auteurs des attentats commis contre les Européens, le 30 juillet dernier. En attendant leur jugement, leurs biens seront saisis et vendus sans préjudice de l'indemnité qui nous sera versée et dont le montant sera fixé par le gouvernement chérifien.

» Les tribus chaouias paieront une indemnité de deux millions. La part de chaque tribu sera proportionnée à la durée de la résistance qu'elle nous aura opposée.

> En outre les Chaouias devront verser un tribut pour les travaux du port de Casablanca.

» Pour garantir l'exécution de la convention, des otages nous seront livrés à raison de deux notables par

Dans cette conférence, qui s'est prolongée de 3 heures à 6 heures, il a été convenu que le marché de Casablanca serait rouvert à partir de mercredi 25 septembre.

Abd-el-Aziz et les Tribus

On mande de Tanger au Daily Tel 3graph, 23 septembre, que d'après des nouvelles d'Alleazard-Kebir, les Beni-Hassan ont donné à Abd-el-Aziz 400.000 douros et quatre cents mulets. Depuis de longues années ces tribus n'avaient pas payé d'impôts au Mag-

La marche de Moulaï-Hafid

On mande de Casablanca au Times, le 22 septembre :

Selon des nouvelles reçues d'un Européen habitant Mazagan, Moulaï-Hafid, aurait envoyé le 19 un de ses chefs avec 6.000 hommes et 50 (?) canons Krupp dans le district des Chaouias, avec l'ordre de réunir les Chaouias dans leur pays et de leur persuader de réserver leurs forces pour combattre le sultan. Toutefois, si Moulaï-Hafid, ne réussissait pas å retenir les Chaouias, il devrait se joindre aux tribus qui luttent contre la France.

L'enlèvement des armes de Mazagan

Le correspondant du Daily Telegraph à Mazagan dit qu'après l'enlèvement des armes et cartouches de la douane, les consuls de France et d'Angleterre sont allés protester auprès du gouverneur et de l'administrateur des douanes.

Comités radicaux de la Seine

Voici le texte intégral de la motion soumise à la Fédération des comités radicaux et radicaux socialistes de la Seine:

Dans sa séance du 1er mai 1907, le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste a voté à l'unanimité la motion suivante qui est aujourd'hui soumise au congrès de Nancy. « En ce qui concerne la discipline

électorale à suivre désormais, le Comité exécutif laisse avec confiance ses fédérations, dans les départements où elles sont formées. formuler les règles de discipline dans l'intérêt supérieur de la République ». Une adjonction nous paraît indis-

pensable. Républicains et patriotes, nous confondons dans un même amour la République et la patrie qui sont indissolublement liées et nous les plaçons au-dessus de toute discussion.

Adversaires des guerres de conquête, respectueux des droits des peuples et soucieux de maintenir la paix entre les nations, nous désirons éviter et régler les conflits par l'ar-

bitrage. Nos sentiments sont nettement précisés dans ces lignes du programme du parti que vous avez à discuter et auxquelles nous apportons notre entière adhésion : le parti radical et radical socialiste est ardemment pa-

triote et résolument attaché à la paix. Sa politique extérieure se résume en ces mots: Entente cordiale entre international en cas de différends graves, maintien de la paix dans la

Comme nos pères de 1792, patrioonscription de St-Effe

tes avant tout, nous avons proclamé" que chaque citoyen avait l'obligation! rigoureuse d'acquitter envers la nation l'impôt du sang et de répondre au premier appel de la patrie en danger. Nous ne pouvions pas supposer que des Français renieraient un jour ce devoir primordial et se déclareraient partisans de la grève générale et de l'insurrection en cas de guerre. Cette funeste tactique n'aboutirait qu'à la guerre civile et à la chute de la République, à l'invasion et au démembrement de la patrie et à la disparition de la France, placée sous le joug étranger. Nous ne saurions admettre aucune entente avec les disciples de ces meurtrières doctrines. En leur accordant nos suffrages nous donnerions à croire que nous les approuvons dans une certaine mesure.

Le parti radical et radical socialiste, parti de foi républicaine et de réforme sociale, reste passionnément attaché aux principes démocratiques et à la tradition de la Révolution, dont il a accepté la devise : « La Patrie intangible, la République une et indivisi-

» En conséquence, nous présentons au congrès de Nancy cette mo-

« Le parti radical et radical socialiste, fidele à ses principes et à ses traditions, se déclare prêt à collaborer comme par le passé avec tous les républicains de gauche pour la réalisation des réformes démocratiques et sociales inscrites à son program-

» Mais, plaçant la patrie et la République au-dessus de toute discussion, décide que ses candidats ne pourront en aucun cas se désister en faveur des candidats qui n'auraient pas nettement répudié, avant le premier tour et par écrit, la grève générale et l'insurrection en cas de guerre ».

Une discussion à laquelle ont pris part MM. Messimy, Puech, députés; Mascart, Armand, Charpentier, Amouroux, s'est ensuite engagée. Tous les orateurs sont favorables en principe à la motion et à l'exposé des motifs. A la demande de plusieurs d'entre eux les mots « avant le premier tour et par écrit » qui ne figuraient pas dans le premier texte ont été ajoutés.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins deux voix. Elle sera envoyée au bureau du comité exécutif et mandat sera donné aux délégués de la Fédération de la soutenir devant le Congrès de Nan-

Les Elections contestées devant le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est actuellement saisi d'environ cent trente pourvois · relatifs à des élections contestées aux Conseils généraux. Ces pourvois, au fur et à mesure de leur réception, sont transmis au ministère de l'intérieur pour avis. Lors de la rentrée de la haute Assemblée, c'est-à-dire vers le 15 octobre, les pourvois retour du ministère, seront répartis entre les quatre sous-sections du contentieux pour l'examen, et le rapport de leur discussion devant le Conseil d'Etat ne commencera que dans le courant du mois de novembre.

L'Hydroplane Santos-Dumont

Lundi après-midi, vers quatre heures, M. Santos Dumont a expérimenté sur la Seine, dans le bassin de Suresnes, l'hydroplane qu'il vient de construire et avec lequel il se propose de dépasser la vitesse de 100 kilomètres à l'heure.

Tenu par une amarre et traîné par le cruiser «Lorraine» à la vitesse de 8 kilomètres à l'heure, le nouvel hydroplane glissait docilement sur le fleuve. La vitesse doublée, l'hydroplane se comportait également bien. Pour faire un essai plus concluant encore, le cruiser passant alors dans le grand bras de la Seine, activa l'allure jusqu'à 35 kilomètres à l'heure; l'hydroplane suivit toujours avec la même aisance, prouvant sa grande stabilité, stabilité qui augmente même avec la vitesse mildiosip ep selger sel :

Petites Nouvelles

et superieur do la Republique ».

Le roi de Siam qui est à Paris incognito, a reçu mardi matin quelques personnalités de la colonie siamoise, puis a fait une promenade. Il quittera Paris dans 4 ou 5 jours.

- M. Viviani, ministre du travail, vient de décider que les femmes seraient admises à prendre part à un concours qui va s'ouvrit au ministère du travail pour trois emplois de statisticien.

- M. Berry, député de Paris, vient de prévenir le président du Conseil qu'il l'interpellera, à la rentrèe des Chambres, sur les mesures prises par le gouvernement en vue d'entraver l'audace des apaches qui continuent à semer la terreur dans tous les quar-

tiers de Paris. - M. Briand, ministre de l'Instruction publique est attendu le 29 septembre a St-Chamond où il assistera au Congrès socialiste de la première circonscription de St-Etienne.

CHRONIQUE LOCALE

A la Montagne

Scalps, Vindex, X. Pinxit, du Quercinois ne se contentent plus de demander le nom de l'avocat qui, à la montagne, tint à saluer M. Pendaries : ils exigent ce nom, et ils vont jusqu'à nous menacer de qualificatifs rosses, presque injurieux, si nous ne donnons pas ce nom.

Aucune injonction, aucune menace ne nous ferent départir de la réserve dans laquelle nous voulons rester, et avec d'autant plus de raison, que Scalps, Vindex, X. Pinxit eux-mêmes après avoir désigné plus que nettement le personnage en question, se refusent à donner le nom de l'avocat dont une conversation avec l'ex-percepteur fut publiée par le Quercinois de dimanche.

Pourquoi serions-nous de meilleure volonté que nos confrères?

Nous répétons donc notre ques-

« Quel est l'avocat qui a eu avec l'ex-percepteur le dialogue publié par le Quercinois? »

Mais X. Pinxit va trop loin lorsqu'il déclare que notre silence pourrait s'expliquer par ce fait que le Journal du Lot aurait peut-être quelque reconnaissance envers cet avocat en question.

Le Quercinois commet une grave supposition: car nous affirmons que le Journal du Lot ne lui doit aucune consultation.

En est-il de même au Quercinois? est-ce que la feuille libérale n'a pas eu un tantinet de relations avec l'avocat de la montagne?

Il ne faudrait pas que le Quercinois veuille intervertir les rôles et charger son prochain de ses propres péchés. Allons, un bon mouvement, X. Pinxit, et dites-nous quel est cet avocat que vous mettez en cause dans un dialogue avec l'ex-percepteur.

Nous vous donnerons ensuite satis-

mel mayer to LOUIS BONNET.

Nouvelle association

Une association des greffiers de paix et de simple police vient de se fonder. Son bureau est ainsi constitué: Président, M. Joseph Calmels; viceprésident, M. Vilhès; trésorier, M. Guischard; secrétaire, M. Georges Murat.

Société départementale d'encouragement à l'agriculture

Les membres adhérents à la Société d'agriculture, dont nous avons annoncé la formation dernièrement, se sont réunis dimanche matin 22 septembre, dans une des salles de la mairie de Cahors, sous la Présidence de M. le docteur Darquier.

Une nombreuse assistancea montré l'intérêt que prend la population agricole du département à la création de cette société.

Le Président a fait ressortir toute l'importance qu'il y a à démocratiser une institution de ce genre qui est destinée à produire les meilleurs résultats dans notre département essentiellement agricole.

Lecture du projet de statuts préparé par une commission qui avait fonctionné il y a une quinzaine de jours, a été faite à la réunion. Ces statuts qui seront publiés prochainement ont

Le Président, se conformant aux prescriptions des statuts, a procédé à l'organisation du bureau de la société. Ont été nommés :

Président d'honneur: M. le Préset du Lot.

Vice-Présidents d'honneur : MM. les Sous-Préfets de Figeac et de Gourdon ; MM. les maires de Cahors, Figeac et Gourdon.

Président: M. Delbreil, agriculteur à Caïx-Luzech.

Vice-Pésidents : MM. Dulac, conseiller municipal à Cahors, Loubet conseiller général à Figeac, Fontanillle, conseiller général à Gourdon.

Secrétaires : MM. le docteur Aymard et Miquel vétérinaire à Cahors.

M. Darquier invite M. Delbreil à prendre la présidence de la réunion; M. Delbreil se rend à cette invitation et adresse aux agriculteurs présents ses remerciements pour l'honneur qui vient de lui être fait; il a conscience des devoirs que cet honneur lui impose et il fera le nécessaire pour mener à bien une tâche qu'il considère devant être très féconde pour notre région agricole.

Après échange de vues sur certaines questions intéressant la Société la séance ést levée à 11 h. 1/2.

Lycée Gambetta

Le Proviseur du Lycée a l'honneur de rappeler aux familles que la rentrée des classes est fixée au jeudi 3 octobre, avant 8 heures 1/2 du scir pour les pensionnaires et au vendredi | de cinq francs.

matin 4 octobre. à 8 heures moins 1/4 pour les demi-pensionnaires et les externes.

Au 7°

M. Battistelli, capitaine au 7º d'infanterie, est promu chef de bataillon et affecté au 61° d'infanterie, à Privas. M. Laveyssières, lieutenant au7e, est

promu capitaine et affecté au 34° M. Sibra, chef de bataillon, major au 7º passe au 4º régiment de zouaves comme major.

M. Bilhard, chef de bataillon au 88. à Auch passe au 7°.

M. Nolette, capitaine major au 27e bataillon de chasseurs, passe au 7º (cadre complémentaire), maintenu au 27° chasseurs jusqu'à sa retraite.

M. Bressy, capitaine au 7º passe M. Taupenas, capitaine au 24° pas-

se au 7°, maintenu stagiaire à l'inten-

M. Gerlié, capitaine au 7º passe de la8 compagnie, au cadre complémen-

M. Guy, lieutenant au 7º passe de la 1re compagnie au cadre complémen-

M. Fuster, lieutenant au 7º passe de la 3º compagnie au cadre complémentaire.

M. Monjou, lieutenant au 7º passe de la 8º compagnie à la 3º.

Sont nommés au grade de souslieutenants et sont affectés au 7º d'infanterie, MM. Decap (à la 2º compagnie), Blanc (à la 8º compagnie), Stefani (à la 3° compagnie), élèves sortant de l'école spéciale militaire.

Gendarmerie

Par décision ministérielle, M. Lande (Justin), est nommé garde répu-

MM. Aldibert et Tournié, sont nommés gendarmes à cheval et affectés à la compagnie du Lot.

Perceptions

L'Officiel publie le tableau d'avancement des percepteurs. Nous relevons pour le Lot, les classe-

ments suivants: 2. classe pour 1re classe (Ancienneté). Doumergue, de Gourdon. 3º classe pour 2º classe

(Ancienneté). 1 Andrieu, de Saint-Céré. 2 Darsenville, de Castelnau. 3 Bourgeois, de Salviac.

(Choix). Andrieu, de Saint-Céré. Darsonville, de Castelnau.

3° classe pour meilleure 3° classe (Ancienneté). 1 Bellocq, de Saint-Germain.

2 Gizard, de Cazals. 3 Degane, de Bretenoux. 4 Lacoste, de Bach.

(Choix). Degane, de Bretenoux.

4. classe pour se classe (Ancienneté).

1 Calmon, d'Assier. 2 Savès, de Cajarc.

3 Paramelle, de Latronquière. 4 Cassan, de Camburat.

5 Feyt, de Lauzès.

6 Lagorce, de Prudhomat.

7 Carrayron, de Bagnac. 8 Besse, de Cabrerets

2 Darroy, de Gréalou.

(Choix). Lagorce, de Prudhomat. Paramelle, de Latronquière.

4º classe pour meilleure 4º classe (Ancienneté). 1 Delpey, de Béduer.

Bal de la Jeunesse

Le Bal de la Jeunesse, qui doit avoir lieu au théatre de Cahors le samedi 28 courant, s'annonce comme devant dépasser par son éclat celui des années prècédentes. Rien, nous assure-t-on n'a été négligé par le Comité d'organisation, dont nous sommes heureux de donner ci-dessous la composition:

Présidente d'honneur : Mme Charavy. Présidents d'honneur: MM. Lerebourg, préfet du Lot, le Colonel Roca. Président : M. Jules Crabol.

Vice-Présidents : MM. Pierre Alazard, Bach-Van-Sé.

Secrétaire: M. A. Combecave. Trésorier : M. R. Estournel.

Membres de la Commission: MM. Vidal, Garrouty, Carrayol, Astruc, Boyer, Espéret.

Nous faisons un dernier appel au public cadurcien, espérant qu'il aura à cœur de participer à cette fête de

N. B. - La commission nous prie d'Informer nos lecteurs qu'ils trouveront des cartes d'entrée chez Mesdemoiselles Molinié (bureau de tabac) rue de la mairie et Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux à côté de

l'Hôtel de ville. Les jeunes gens, qui n'auraient pas retiré leur carte d'entrée avant samedi, seront rigoureusement tenus d'acquitter à leur entrée au bal, un droit

Commission départementale

Séance du 25 septembre 1997

M. le Préfet assiste à la séance.. M. Relhié est élu président à l'unanimité des membres présents qui sont: MM. Relhié, Malvy, Couderc, Peyrichou, Longpuech, Fontanilles, Loubet.

M. Loubet est désigné comme secrétaire. La Commission a statué sur les

affaires suivantes: Anglars-Juillac. - Réparations

aux préaux des écoles. 50 francs sont alloués.

Gréalou. - Réparations à l'école les garçons. Accordé 60 francs. Lacapelle-Cabanac: Réparations à l'école mixte. Accordé 40 francs.

Fontanes-Lunegarde: Construction

d'une citerne. Accordé 50 francs. Béduer: Construction d'un puits pour l'école. Accordé 100 francs.

Montcabrier: Construction d'un préau. Accordé 50 francs.

TRAVAUX COMMUNAUX Padirac: Réparations à la fontaine de Bort. Accordé 75 francs.

Saint-Chamarand: Réparations à la fontaine d'Estampes. Accordé 75 fr. Cieurac: Réparation à l'abreuvoir de la Petite Métairie. Accordé 79 fr. Castelnau: Réparations à la place

publique de Boisse. Accordé 75-fr. Bouziès: Restauration du mur du cimetière. Accordé 75 fr.

Saint-Laurent-les-Tours: Réparation d'un chemin rural de Creysse à Cornac : demande de crédits. Refusée. Calvignac: Construction d'un bassin et d'un lavoir. Accordé 75 fr.

St-Cirgues: Construction d'une passerelle sur le ruisseau de Veyres. Ajourné à la prochaine réunion pour modifications diverses.

Comiac: Reconstruction d'un pont. Ajourné à la prochaine réunion pour savoir de quelle somme s'impose la commune.

Blars: Il est décidé que la somme de 150 francs précédemment attribuée à la commune de Blars sera payée au moyen d'un crédit pris sur les 1000 francs votés par le Conseil général et non sur les fonds d'amendes (exercice 1907).

Soulomès: Projet de chemin : Difficulté sur un projet de tracé. Affaire renvoyée à la prochaine séance.

Brengues: Construction du chemin nº 2. Approuvé.

Familles nécessiteuses des territoriaux: Communications faites à la commission départementale. Ajourné à la prochaine réunion, pour renseignements à prendre auprès de MM. les maires.

Assurances contre l'incendie : Affaire renvoyée à la prochaine réunien Teste, de Linac: Appareil orthopédi-

que ; demande de secours. Accordé. La prochaine séance aura lieu le 31

EXPOSITION DECENNALE DE L'AUTOMOBILE

(12 Novembre au 1º Décembre 1997) Sur l'Esplanade des Invalides, l'entrepreneur des constructions destinées à recevoir les Annexes de l'Exposition Décennale de l'Automobile a pris possession des chantiers et sous peu les fermes des bâtiments provisoires vont s'élever.

Monsieur le gouverneur Militaire de Paris vient d'informer M. G. Rives, qu'il donnait des ordres pour que les musiques militaires des 28°, 102° et 5° régiments d'infanterie soient mises respectivement à la disposition du Comité d'organisation de l'Exposition Décennale de l'Automobile, les dimanches 17, 24 novembre et 1er décembre prochain pour jouer au Grand Palais des Champs-Elysées le matin de 10 heures à midi.

A la demande d'un grand nombre de personnalités, désireuses de participer à la Fête de l'Elégance Automobile, la date fixée pour la clôture des inscriptions a été reportée au 1er octobre prochain.

Les engagements parviennent de jour en jour plus nombreux au Commissariat général.

Musique du Toe de ligre

ı	PRUMRATING DO JEUDI CO BEFIEMBRE	
۱	Allégro militaire	Trespaille
۱	Cavalleria Rusticana	Mascagne
l	Charles VI fantaisie	Halevy
۱	Le D'ssir Valse	Berthaud
l	Marche militaire Nº 1	Schulert
١	Allées Fénelon, de 8	h. 1/2 à 9h. 1/2

Conseil général du Lot

Séance du 24 septembre 1907

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. Pauliac. Sont absents: MM. Béral, Calmon, Cocula, excusés, et Combarieu.

verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations. M. Daffas propose, au nom de la commission des travaux publics, de vo-

ter une subvention pour la construction d'un chemin dans la traverse de Souil-

Adopté. Le Conseil donne acte du dépôt des rapports des chefs de service.

M. Pendaries, au nom de la commission des travaux publics, propose le virement d'une somme inemployée pour réparation du chemin de grande communication n° 45

Le Conseil approuve le renouvellement du bail pour une durée de 24 ans, de la caserne de gendarmerie de Lacapelle-Marival: la location est de 1.500 francs par an, mais les réparations seront à la charge du propriétaire.

La commune de Catus demande une subvention au Conseil général pour la construction de parapets aux chemins 6

Une somme de 999 francs pour réfection de water-closets de la gendarmerie de St-Céré est votée.

Une demande de crédit de 1.200 fr. pour construction d'un aqueduc dans la traverse d'Albas est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil donne acte de la communication du tableau des impositions d'office pour chemins vicinaux.

Au sujet des contingents communaux pour l'entretien des chemins de grande communication une discussion est enga-

M. Talou dépose une motion tendant à obtenir une nouvelle répartition plus équitable, des contingents communaux. M. Pendaries montre les difficultés

considérables que présente la répartition des contingents communaux. Les conclusions de la commission sont adoptées et la motion de M. Talou

est renvoyée à la commission des travaux publics. M. Pendaries demande au Conseil d'adopter, pour la construction du chemin 47 de Salviac à Lapenche, le tracé

passant par le hameau de la Pialle. M. Pendaries expose la nécessité qu'il y a à donner satisfaction à la population de ce hameau.

M. Rey essaye de combattre ces conclusions, mais après une vigoureuse réplique de M. Pendaries, le Conseil à l'unanimité moins M. Rey vote les conclusions du rapporteur. M. Murat propose de voter la contri-

bution du département pour l'élargissement de la traverse d'Autoire. Le Conseil adopte la proposition mais décide qu'à l'avenir les rectifications

devront être portées au programme gé-Une somme de 150 fr. est votée pour acquisition du terrain Crouzols dans la

M. Margis demande qu'acte soit donné du dépôt du rapport de l'Ingénieur des mines. Acte est donné. M. Delpon propose le virement d'un

traverse de Camboulit.

crédit au profit du chemin de grande Adopté.

rapport de l'ingénieur de la compagnie d'Orléans. La demande de classement d'un nouveau chemin de Felzins à Capdenac est renvoyé à la commission des travaux

Il en est de même d'une demande de clessement de chemin vicinal dans la commune de Puy-l'Evêque. L'ordre du jour étant épuisé, la séance

est levée à 5 heures. Séance du 25 septembre 1907

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Pauliac.

Etaient présents : MM. Pauliac, Pendaries, Talou, Alayrac, de Monzie, Costes, Cassaignes, Larnaudie, Combarieu, Cadiergues, Boyer, Rey, Murat, Calmon, Loubet, Longpuech, Malvy père, Fontanilles, Couderc, Peyrichou, Relhié.

M. le Préfet assiste à la séance. Lecture est donnée par M. Pendaries, secrétaire, du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sans obser-

Un vœu relatif à la construction de 1500 mètres de chemin sur le chemin de grande communication nº 28, est adopté. Sur la proposition de M. Alayrac, le Conseil donne un avis favorable à ce que le Comice agricole départemental de la race ovine ait lieu en 1908 à Labasti-

de-Murat. Divers vœux relatifs au classement de chemins vicinaux ordinaires comme chemins de grande communication sont

MM. Loubet, Larnaudie et Longpuech déposent un vœu tendant à ce que les banquettes longeant la rivière du Lot, en amont du bourg de Capdenac soient remplacées par des banquettes en maconnerie.

Ce vœu est adopté.

M. Pendaries dépose le vœu suivant : Le Conseil Général du Lot,

Considérant que la loi du 11 juin 1880 sur les Chemins de fer d'intérêt local et les tramways, en accordant à tous les Départements sans distinction, des subventions reparties suivant une formule uniforme, quelle que soit leur situation financière, les difficultés d'exécution et d'exploitation et le rendement kilomé-M. Daffas donne lecture du procèstrique des lignes subventionnées, contient des inconséquences et des anomalies qui, a plusieurs reprises ont appelé l'attention de l'administration et des Pouvoirs Publics,

Que, même sous la précé ente législature, un projet avait été déposé sous forme de rapport par M. le Sénateur Gauthier, dans la séance du 16 décem-

bre 1904, que ce projet a été repris par son auteur dans la séance du 6 Juin 1907 Qu'enfin M. le Ministre des Travaux Publics vient d'instituer une Commission chargée de l'étude d'un projet de révision de la loi du 11 Juin 1880.

Que tous ces faits attestent la nécessité, aujourd'hui reconnue par tous, de modifier certaines dispositions de cette loi, notamment l'article 13 qui détermine le mode de calcul des subventions allouées par l'Etat aux Départements, et de les remplacer par des dispositions plus souples et plus équitables, s'adaptant mieux aux conditions spéciales de la construction et de l'exploitation des tramways et des chemins de fer d'intérêt local dans les Départements acciden.

tés et pauvres, Attendu d'ailleurs que l'on ne saurait trop encourager la construction directe des tramways et des Chemins de fer d'intérêt local par les départements qui, seule, est économique, prévient les abus de la spéculation, et peut permettre l'allocation par l'Etat, de subventions en capital,

Considérant qu'il importe, au plus haut point, que la loi sur les Chemins de fer d'intérèt local et les tramways pour produire toutes ses conséquences et contribuer à l'accroissement de la richesse générale dans les Départements déshérités, soit conçue dans un sens nettement démocratique et que les subventions allouées aux Départements soient calculées en raison inverse de la

valeur de leur centime, Considérant enfin, qu'il peut être équitable, dans certains cas, de faire contribuer les Communes directement intéressées aux charges de la collectivité.

Emet le vœu, Que dans l'étude du projet de révision de la loi du 11 juin 1880 sur les Chemins

de fer d'intérêt local et des tranways, il soit tenu compte des desiderata expri-1º Les subventions accordées par l'E. tat, au lieu d'être rigoureusement égales aux sacrifices consentis par les départements, seront calculées désormais.

comme les subventions allouées en vertu de la loi du 12 mars 1880, sur les Chemins vicinaux, suivant un barême établi suivant la valeur du centime départemental et en raison inverse de ce cen-2º Il pourra être accordé des subventions en capital, déterminées suivant les mêmes rêgles, aux départements qui en feront la demande, et qui prendront

l'engagement de construire eux-mêmes. par voie d'adjudication publique l'infrastructure de leurs réseaux de Chemin de fer d'intérêt local et de tramways, 3º Par analogie avec les errements pratiqués en matière de Chemins vicinaux, les Départements auront la faculté pour alléger la charge qui leur incom-

bera, d'imposer aux communes traversées par les réseaux subventionnés des contingents calculés suivant leurs ressources et leurs degrès d'intérêt à l'établissement des dites lignes, Ces contingents seront obligatoires, Décide qu'une copie de ce vœu sera adressée à M. le ministre des Travaux Publics, à tous les représentants au Parlement et a Messieurs les Presidents des Conseils généraux des Départemen's des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de Le Conseil donne acte du dépôt du l'Ardèche, de l'Ariège, de l'Aveyron, du

Cantal, de la Corrèze, de la Corse, de la

Creuse, de la Haute-Loire, du Lot-et-

Garonne, de la Lozère, des Hautes-Pyré-

nées, des Pyrénées-Orientales, de la

Savoie, de la Haute-Savoie, du Tarn-et-

Garonne, de la Vaucluse et de la Haute-Vienne, dout le réseau départemental de tramways est encore à peine ébauché ou n'existe pas du tout. Signé: Pendaries, Pauliac, Talou, de Monzie, Costes, Relhié, Rey, Cassaignes, Larnaudie, Cadiergues

Boyer, Murat, Combarieu Alayrac, ét Calmon-Maison. Adopté.

Renvoyé à la commission des finances une demande d'augmentation de salaire formée par le garçon de bureau des Archives départementales. MM. Boyer, Murat, Pauliac sont desi-

gnés pour faire partie de la commission

interdépartementale qui doit étudier la question de prolongement du chemin de grande communication jusqu'à Cahus. Le Conseil général du Lot s'associe au vœu voté par le Conseil général de la Corrèze tendant à activer la procédure pour la création du réseau de tramway

reliant Beaulieu à St-Céré. Renvoyée à la commission des finances une pétition adressée par l'Association des greffiers de justice de paix. Le Conseil donne acte de la commu-

nication de divers vœux adressés par l'Association agricole de France. Acte est donné du dépôt du rapport de M. le vétérinaire départemental. Renvoyés à la commission des vœux,

divers vœux relatifs aux mesures à prendre contre les nomades, romanichels, etc., et relatifs à la peine de mort. M. Boyer propose de voter le renouvellement du bail de la caserne de gen-

darmerie de Bretenoux. Adopté. M. Murat propose de voter une somme de 100 fr. à titre de secours en faveurde la veuve du cantonnier Vidal. Adopté.

Reuvoyée à la commission des finances une demande de remise de retenue faite sur le traitement du cantonnier Faure, durant plusieurs mois de maladie. M. Cadiergues propose de donner

acte de la communication de la décision du Conseil d'Etat relative au sectionne nement électoral de Belfort. Acte est M. Larnaudie dépose un vœu tendant

à ce que la chasse à la grive soit autorisée dans les près. Adopté. M. Combarieu, aunom de la conmis-

sion des vœux — deux membres y as-

sistaient, lui et M. Alayrac, - donne communication du rapport relatif à la demande du sectionnement électoral de la commune de Valprionde.

Avis favorable à ce sectionnement est donné par la commission enquêteuse.

Mais M. Combarieu combat ce sectionnement qui, à son point de vue, est illégal, et du reste, dit-il, le conseil mu nicipal de Valprionde n'a pas donné son avis sur cette question.

M. de Monzie demande que la délibération du Conseil municipal soit com-

M. Cassaignes désirerait que cette question de sectionnement soit ajournée que que le Conseiller général de Montcuq soit présent.

Et au sujet de cette absence... forcée, puisqu'il n'y a pas eu d'élu proclame dans le canton de Montcuq, M. Cassaignes demande pourquoi M. Fabre ne siège pas au même titre que ceux qui sont présents dans la salle... M. Cadiergues siège bien, lui!

M. Pendaries fait observer & M Cassaignes dont les réflexions amusent l'auditoire qu'il n'y a pas de raison pour que toute question soit ajournée, du moment que le conseiller général intéressé est absent.

Mais l'incident est clos : et la question du sectionnement sur la demande de M. Pendaries est ajournée pour permettre ainsi à M. le Préfet de demander la délibération du conseil municipal de Val-

Le Conseil donne un avis favorable, après explications fournies par M. Loubet, à une demande de sectionnement formée par la commune de Faycelles. Le Conseil municipal de la commune

de Lamothe-Cassel demandant la suppression du sectionnement électoral actuellement existant, le Conseil général renvoie toute décision à une séance

Acte est donné de la communication du compte rendu de la caisse d'assurance des planteurs de tabac en 1907. L'ordre du jour étant épuisé la séance

est levée à 4 h. 3/4. Séance du 26 septembre 1907 La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. Pauliac.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation. La séance continue.

Telegrammes recus hier:

Paris, 25 septembre, 1 h. 47 s.

Au Maroc

de Casablanca. Aucun Marocain rassemblé dans un rayon de 30 kilometres. On signale quelques rassemblements vers le Sud que le général Drude ira disperser si besoin

Télégrammes reçus aujourd'hui:

6 A 9 9 ***

Paris, 26 septembre, 1 h. 36 s.

Au Maroc

Un télégramme du général Drude annonce la réouverture du marché de Casablanca.

Le général a dirigé une reconnaissance vers Sidi Monmen pour protéger la route que devaient prendre les Marocains venant au marché.

Quatre nouvelles tribus ont envoyé des délégués pour discuter les conditions de paix. AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Constant

Nous recevons de M. le curé de Constant, par lettre recommandée, la réponse suivante que la loi nous oblige à in-

Monsieur le Directeur du

« Journal du Lot », Depuis quelque temps vous me faites les honneurs de votre journal, et déjà vous avez accueilli nombre d'articles où mon humble personne est mise en

Je ne puis vraiment laisser passer gans une rectification les allégations mensongères que contient le dernier de ces factums. Votre correspondant (ou cerrespondant et cerrespondante) en prendra sa part ; et j'attends de votre loyauté que vous vou-liez bien me donner cette satisfaction toute légale, sans qu'il me soit besoin de reconrir su ministère d'un buissier, i'atrecourir au ministère d'un huissier, j'attends l'insertion dans votre prochain

Revenant sur un fait déjà vieux de dix-huit mois, votre correspondant (ou correspondante) me met en cause à propos de l'inventaire de l'église de Cons-

Il est question de statues enlevées et soustraites au regard du public, d'objets sacrés profanés, et d'une pendule qu'on n'a plus regueres. h'a plus revue a sa place habituelle. Que chacun se rassure, et que le Journal du

Lot où le zéle religieux de ces respectables personnes vient se donner libre carrière, soit informé une bonne fois sur ce sujet. Les objets du culte qui garnissaient l'église de Constant ne sont la propriété ni de la fabrique, ni de la commune, ni de l'Etat. Ils sont la propriété privée des particuliers, qui les ont achetés, et qui, ne les ayant a ienés par aucun acte authentique, conservent encore sur ces objets tous les droits de légitimes propriétaires.

Lors donc que ces objets ont été soustraits à l'inventaire et retirés de l'église, ils l'ont été par les légitimes possesseurs, et ils sont actuellement là où ces légitimes possesseurs ont voulu qu'ils

Je ne vois pas bien du reste ce que cela peut faire à votre correspondant (ou correspondante). Vont - ils maintenant faire les dévots, et jouer le rôle de marguilliers après avoir déclaré et écrit qu'ils font si soit de l'église, soit du curé? La belle logique de s'occuper d'une église où ils n'entrent pas, de statues dont lé moindre atome ne leur appartient pas, et de cette pendule que M. Grat acheta seul de ses deniers! Qu'ont-ils à y voir ? Il sied bien, vraiment, au scribe et à la scribesse qui nous poursuivent de leurs sottises, de s'établir ainsi les procureurs, les fondés de pouvoir de toute une paroisse, et de revendiquer contre tous des objet sur lesquels ils n'ont aucun droit! C'est donc une accusation de vol, Monsieur le Directeur, que votre correspondant formule contre moi. J'en retiens par devers moi la pièce à conviction pour en user selon toute l'étenque de mes droits.

Foursolou et Bespo prétendent aussi plaisanter à mes dépens, et me représentent au public comme une sorte de factotum. Je leur pardonne plus facilement ceci, d'autant que les divers travaux manuels auxquels je me livre, m'ont permis de rendre, dans mon voisinage, quelques petits services bien gratuits. Mais votre correspondant, Monsieur le directeur, a oublié de vous dire qu'il fut un des premiers à mettre à contribution ma peine et mes outils, et qu'à plusieurs reprises il vint chez moi m'imposer un surcroît de travail. Il ne peut le nier, et je conserve encore soigneusement dans un coin d'armoire les précieux « merci » qu'il me donna en paiement. Je ne désespère même pas de travailler encore pour sa maison; et comme j'ai ajouté à tant de métiers celui de raccommodeur de chaises, je me mets à la disposition de Foursolou et Bespo pour leur mettre en bon état ces petits meubles dont ils font, paraît-il, un usage anormal et une con-

sommation peu commune. Enfin, Monsieur le directeur du « Journal du Lot », vous pourrez dire à tous ceux qui viennent chez vous me calomnier, que je n'ai pas de casier judiciaire, que je puis passer partout la tête levée, et que je ne suis pas fils de

Louis MALAVELLE. curé de Constant.

Labastide-du-Vert

Dans une cuve. - Mardi dernier, le nommé Clédel était descendu dans sa cuve pour la laver en prévision des vendanges prochaines. Il glissa si malheu-Le général Drude signale une reusement sur le dépôt tartrique qui se détente générale à l'Est et à l'Ouest forme toujours sur le fond des cuves. qu'il se fractura une jambe à la hauteur

> A son appel, des voisins accoururent et, avec toutes les précautions nécessaires, tirèrent le blessé de sa pénible posi-

Le médecin, appelé immédiatement, ne put opérer sur-le-champ la réduction de la fracture à cause de l'état de la blessure. Cette opération ne put être faite que quelques jours après. Le malade est cependant en bonne voie de guérison.

Luzech

Voyageur détroussé en chemin de fer. - M. P..., rentrait de Bordeaux dans la nuit de dimanche à lundi par la ligne Bordeaux-Cette. Entre Langon et Agen il fut audacieusement dévalisé par un habile pickpocket qui lui enleva le portefeuille contenant une somme im-

Comment cela s'est-il produit ? M. P... l'ignore complètement, car il n'a rien vu. Il est probable que le voleur a soumis sa victime à l'influence d'un narcotique puissant et qu'il a opéré ensuite en toute securité. Les circonstances étaient d'ailleurs tout à fait favorables, car M. P ... était seul dans un compartiment d'un wagon-couloir de 2º classe. Heureusement que l'habile malfaiteur. son travail fini, laissa baissée la glace du compartiment, sans cela M. P... aurait été trouvé sans doute asphyxié.

Espérons que la police instruite de ces faits, mettra rapidement la main au collet de ces tristes individus qui sèment la terreur, particulièrement aux environs de Bordeaux à l'occasion de l'expovicentsoixante-dix sition.

Duravel

Toujours l'école. — Il paraît que les travaux de l'école des filles sont reçus par la municipalité. Conclusion : L'école est terminée et en disponibilité!

On se rappelle cependant qu'à la fin du mois de juillet dernier, nos maîtresses, sur le peint de déménager quelques jours avant la sortie, auraient de leur gré et selon le désir des autorités supérieures, accepté leur prochain domicile pour éviter de fâcheux déménagements. La réquisition auprès de la municipalité n'eut pas de succès. Sur ce point rien d'étonnant. Toutefois il fut objecté que les nouveaux locaux scolaires n'étaient pas terminés. Trés bien.

Nous voilà maintenant à quelques jours de la rentrée. Qu'on nous cite la moindre retouche ou le moindre brin de travail apporté depuis la fin juillet à cette école! Certes beaucoup de choses laissent à désirer.

Mais enfin pourquoi n'aurait-on point laissé ces dames prendre possession de leur prochaine habitation quand elles le demandaient? Quel est le dessous de ces manœuvres sinon la mauvaise foi? Heureusement M. Tourseiller conseiller municipal, qui en cette circonstance mérite des remerciements unanimes, a offert gratuitement un local convenable à la commune pour les institutrices, chose imprévue par la municipalité.

S'il en était autrement, qu'attendait-

on pour achever cette école? Est-ce que ces salles seront habitahles sans volets intérieurs ou sans persiennes! Appelle-t-on préau une sorte de marquise étroite longeant un pavillon et tournée du côté d'où vient le mauvais temps? Faudra-t-il donc voir nos enfants exposés au mauvais temps tandis que nos maîtresses, au chaud dans leurs salles respectives, exerceront leur surveillance de récréation? Ah, pas de ca, Lisette, les mamans avec raison se mettraient de la partie et gare, si les mamans s'y mettent! Enfin la sempiternelle question de l'eau: Croit-on que nous la demandons pour rafrichir le gosier de nos institutrices. Celles-ci ont des bonnes pour leur puiser de l'eau. Mais est-ce que les élèves des hameaux voisins qui apportent leur dîner en classe, seront obligés de pâtir par suite du manque de la boisson naturelle.

Faudra-t-il les conduire par bandes à la fontaine communale à la façon des bouviers menant leurs bestiaux à l'abreuvoir? Les institutrices ne sont pas probablement payées pour cela. Quant au balayage, on ne peut guère employer d'après l'hygiène, une eau quelconque plus ou moins chargée de microbes. Et enfin, les abords de cette école sont-ils potables! Qu'attend-on pour les niveler et pour les déblayer. Vraiment cette école, ce bijou de l'art moderne en apparence, a tout l'aspect de ces grandes mariées qui d'aventure portent une robe de dessus d'un luxe inoui, sous laquelle se dissimule un jupon douteux. Toutes ces observations ont été communiquées depuis longtemps à la municipalité par M. l'Inspecteur d'Académie. Aucun avis favorable n'a été donné, et seul M. Paul Serres, ami des institutions républicaines et laïques, se dégageant de tout parti-pris, a osé élever la voix. Mal lui en prit, car certains de ses collègues auraient volontiers crié haro sur lui avec quelques propos déplaisants. Tout en felicitant M. Serres de sa bonné volonté et de son attitude, nous l'engageons à ne pas perdre courage. Il ne s'en trouvera que mieux.

Et voila la situation à la veille de la

Qu'on se le dise!

Quelques pères de famille.

Bouzies

Heureux retour. - Nous apprenons que nous allons avoir un autre curé! Dam! il était temps. Voilà plus de 6 mois que nos saints lieux sont fermés. Que de tracas pour obtenir ce retour.

Mais voila! ceux qui veulent le retour du desservant commencent à comprendre qu'il leur faudra mettre la main à la poche et payer : ainsi il faut bien indemniser le locataire du jardin du presby-

Seulement, ce qu'ils n'avouent pas, c'est que prochainement ils vont procéder à une quête en faveur du desservant. quête qui diminuera leurs frais.

Payez, payez, brave gogos! mais un conseil, messieurs les sacristains : si vous croyez que votre démarche à l'évêché vous servira pour les élections municipales prochaines, vous vous trompez : liovas tiat tas il sogson

Luga le imp & z Cri-cri.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Etat-civil du mois d'août. - Naissance: Emile-Albert Romec, à Gaillac, commune de Cajarc ; Roger-Louis Marty, au Verdier, commune de Cajarc.

Mariage : Achile-Léopold Alzieu, tailleur d'habits à Bedarieu (Hérault) et Valentine Clary, sans profession à Ca-

Décès : Jean-Emile Delsol, 44 ans, cloutier à Cajarc ; Jules Roux, 49 ans, sans profession, à Andressac, commune de Cajarc ; Jean-Pierre Roques, 57 ans, propriétaire cultivateur, à Gaillac, commune de Cajarc ; Louis Garibal, cultivateur, 73 ans; Marie-Rose-Alexandrine Pezet, 57 ans.

Figeac

Cours secondaires. - Nous rappelons aux familles que la rentrée des élèves aux cours secondaires de jeunes filles est fixée au mercredi 3 octobre prochain, sous la direction de Mme Espiente, directrice des cours secondaires de Privas (Ardèche), récemment nommée en la même qualité à Figeac.

En l'absence momentanée de la titulaire, les familles sont invitées à s'adresser, pour tous renseignements, à la mairie de Figeac.

Vol de raisins. - Sur une plainte déposée par M. Toussaint, propriétaire au village de Roussille, banlieue de Figeac, ayant trait à un vol de raisins | Pas d'accident à signaler.

commis dans sa vigne, M. le Commissaire de police s'est transporté sur les lieux pour procéder à des perquisitions.

Ce genre de vol est très fréquent en ce moment où la maturité des raisins est presque complète. Aussi il serait à souhaiter quel'enquête amenat la découverte des coupables.

Dépôt de décombres. - On nous annonce qu'en vertu des règlements en vigueur dans l'administration des ponts et chaussées, des procès-verbaux seront dressés contre les personnes qui déposeront des décombres dans le lit de la rivière du Célé.

Théâtre municipal. - Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation extraordinaire du « Marché aux Vierges » aura lieu sur notre scène, jeudi prochain 26 septembre.

La salle sera certainement comble. Tribunal correctionnel. - Audience de vacations du samedi 21 septembre. — Jean Bergougnoux, ágé de 65 ans, cultivateur à Issepts, est poursuivi à la requête de l'administration des contribu-

tions indirectes pour colportage de ta-

bac de contrebande. Le tribunal le condamne à 50 francs d'amende et prononce la confiscation de la marchandise saisie.

- B..., de Fourmagnac, comparaît sous l'inculpation de vol d'un quart de bouteille de liqueur de goudron.

Le tribunal, faute de preuve suffisante, le relaxe sans dépens.

- Le tribunal prononce, en outre, une condamnation à 16 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer et deux condamnations à 16 et 50 francs d'amende pour délits de chasse sans permis.

Faycelles

Banquet démocratique. - Nous rappelons à nos amis qui désirent prendre part au banquet de dimanche 29 septembre, présidé par notre excellent député, M. Bécays, de retirer les cartes sans retard. Un grand nombre d'hommes politiques se feront un devoir d'assister à cette manifestation républicaine qui sera importante.

Saint-Céré

Probité. - Le jour de la fête locale, M. Jules Couzi, domestique chez M. Fré. jac, jardinier rue du Pont-d'Hercule, a trouvé devant le manège de vélos, une montre de femme, en argent, qu'il a déposée à la mairie.

Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. - Audience du 21 septembre 1907.

Cinq disciples de Saint-Hubert se voient infliger des amendes variant de 25 à 30 fr., aux dépens et à la remise du fusil pour chasse sans permis.

Pierre Mazeillé, de Rocamadour, est condamé à 30 fr. d'amende et aux dépens pour contravention à un arrêté préfectoral.

Louis Bouzon et Vidal de Rocamadour, chacun 25 fr. d'amende et aux dépens; Bazillet civilement responsable

quant aux frais. Louis Hardy, de Paris, sans profession, sans domicile fixe, délit de vagabondage. Vingt jours de prison et dé-

Jean Rol, domestique chez les époux Tellat, de Martel, comparait pour avoir volé 200 fr. à ses maîtres, avoue le délit et exprime son repentir. Six mois de prison et dépens, avec loi de sursis; condamné à la restitution de la somme de 100 fr. trouvée sur lui.

Incendie. - Dimanche soir, vers minuit, un incendie se déclarait dans un immeuble situé boulevard Maignol et appartenant au nommé Rabanelly, propriétaire.

L'alarme sitôt donnée, les pompiers se transportèrent sur les lieux et purent assez rapidement circonscrire le feu qui, saus cela, aurait eu tôt fait de gagner les maisons attenantes.

Les pertes purement matérielles sont couvertes par une assurance.

Martel

Election au Conseil d'arrondissement. - M. Levet, maire de Sarrazac, radical, est élu conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Laverdet, élu Conseiller général.

Salviac 800.5 ota

Foire. - Favorisée par un temps splendide notre foire du 20 septembre a été très importante, il s'est traité beaucoup d'affaires sur les jeunes veaux et les bœufs d'attelage, ces animaux étaient en hausse, sur les foires précédentes de 40 à 50 fr. par paire, les bœufs et les moutons gras ont été vite enlevés à de hauts cours.

La halle était pourvue de blé seulement, le maïs et les pommes de terre n'étant pas encore totalement récoltés. Beaucoup de volaille vendue à 1 fr. 50

Les œufs valaient 0,90 la douzaine Peu de gibier, les lièvres se payaient de 4 à 4 fr. 50, les perdreaux rouges de 1,25 à 1,40, les perdreaux gris 1,10 Beaucoup de jardinage vendu en

RECLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous le perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandiesime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon france contre John avec 0.50 de timbres adressés à l'Emulsion Scott (Delouche et Cie) a procede Scott? 356, rue St-Honoré, PARIS.

Souillac Soving

Vol de poules. - Dans la nuit de mercredi a jeudi, profitant de la panique causée par l'incendie de la maison Compastié, des individus ont pénétré dans le poulailler du sieur Géraud, couvreur, âgé de trente-cinq ans, et lui ont volé onze poules.

Comme ces vols se renouvellent fréquemment et que les auteurs n'étaient pas pris, la gendarmerie a ouvert une enquête sérieuse et croit être sur la tra-

ce des coupables. Vol de plomb. - Des malfaiteurs se sont introduits dans l'établissement de bains de Lafrégière, et ont dérobé des

tuyaux de plomb. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Chez nos voisins Lot-et-Garonne

FUMEL Un concours

Imaginez-vous que vous vivez a l'époque la plus charmante du règne des sourires terrestres.

Imaginez-vous qu'esclave des plus beaux regards, la jalousie vous pi-que, en voyant par le souvenir, Marc-Antoine se peletonner de bonheur sous les caresses de Cléopâtre!

Imaginez-vous ce que vous voudrez, à l'égard de celui qui viendraittroubler le pourpoint, la question suivante : sant a bru-Qu'avez-vous mangé pour dîner ?..

De l'âne ou du cheval ? Perdu dans le nébuleux bien être, que produisent toujours les suites d'un bon dîner, vous serez certainement étourdi sous le coup d'une question pareille!

Après avoir regardé, à droite, à gauche, et vous être taté pour constater que vous étiez bien éveillé, vous répondrez : « Ma foi, je n'en sais

Un pari que j'ai fait, et que moi et mes parieurs ne pouvous résoudre, me met dans l'obligation de poser aux lecteurs de ce journal, amateurs de viande chevaline, le brûlant problême qui consiste à établir d'une facon sage, la différence qu'il peut bien exister entre la viande d'un cheval et la chair d'un âne.

Ce problème, qui est l'âme de mon pari, ne peut se solutionner que par

un émouvant concours. La seule condition imposée, c'est que les évêques et les curés reputés comme de fins gourmets, ne pourront prendre part.

Pour eux la partie serait trop belle. Miss TONFLU.

Bulletin Financier

Paris, 25 septembre. Le Rio Tinto est l'objet aujourd'hui d'une legère reprise et l'ensemble du marché favorablement impressionné fait preuve de dispositions satisfaisantes. La Rente française est fermement tenue à 94,07.

Les fonds russes se tiennent : le 5 0/0 nouveau à 90,25, le 3 0/0 1891 à 62,50, le 1896 à 61,50 et le Consolidé à 76,85. L'Extérieure espagnole reste à 93,10, le Portugais à 66,50 et le Turc à 92,80. L'Italien est lourd à 101,75.

Les établissements de crédit en ferme endance se négocient : la Banque de Paris à 1452, le Comptoir d'Escompte à 680 et le Grédit Lyonnais ex-coupon de 30 fr. à 1158.

Les chemins français sont calmes sans variations marquantes : le Lyon finit à 1359 et le Nord à 1785.

Les obligations nouvelles de la Compagnie du Chemin de fer de Victoria Minas, jouissant d'une garantie trentenaire en or du Gouvernement Fédéral Brésilien, sont à 434 ex-coupon de francs 12,50.

On nous communique que toute la partie de la ligne actuellement en exploitation a non seulement son trafic en augmentation constante mais réalise déjà des bénéfices importants.

En banque les Phosphates de la Floride ont des demandes à 153.

Un avertissement indirect de Montauban Les habitants de Cahors l'accepteront-ils?

Une grande quantité de cas semblables à celui qui est cité plus bas ont été rapportes dans les journaux de Montauban. Ces cas remarquables donnent indirectement un conseil que les habitants de Cahors pourront trouver extrè-M. Ebrard, rue du Beau Soleil (Villa

Charmille) à Montauban nous dit : «Il y a dix-sept ans, à la suite d'un influenza, je fus pris de douleurs dans les reins. Le mal semblait disparaître lorsque l'année dernière les douleurs devinrent plus aiguës et ne me laissèrent plus un instant de répit. Au moindre effort ou à la moindre fatigue les souffrances étaient intolérables ; j'étais nerveux, agité, je dormais mal car j'avais des cauchemars. J'éprouvais toujours une grande lassitude. Mes urines étaient épaisses et brûlantes au passage. C'est alors que je voulus employer les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, dont j'avais entendu vanter l'efficacité. Je fus très heureux au bout de quelques jours de me sentir un peu plus à l'aise, mes maux disparaissaient peu à peu, je reposais mieux et l'appétit me revenait. Au bout de douze jours de traitement régulier j'étais bien soulagé. Aussi je recom-manderai vos précieuses pilules chaque fois que j'entendrai quelqu'un se plain-dre de maux des reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le pu-

Les maladies des reins sont d'autant plus sérieuses et désastreuses qu'en général elles sont très peu comprises. Combien peu d'hommes et de femmes savent seulement ce que sont les reins (rognons) où ils se trouvent et même connaissent leurs fonctions? Conséquemment, quand apparaît un signe quelconque de maladies des reins tels que mal de dos, urines troubles, extrémités enflées, boursouflures au-dessous des yeux, etc. Il est très souvent confondu avec une autre affection et pendant ce temps la maladie des reins se complique tranquillement en rhumatisme, hy-

dropisie, diabète, albuminurie, etc. Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'à eues M. Ebrard. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster ; H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 15.

LES HÉMORROIDES

d une heave du soir et

Peude personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrancés, même à son médecin, on sait beaucoup moiss qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les guérit radi-calement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir france la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débafrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 59, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyr-LI HERES pouldab

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE EQUOD ansubles

Très léger, en excellent état. Sadrasser au Bureaudu Journal.

explicatifyratise. demando. D'OREINY, 20,c. Hicher, Par oms nervouses, voiss urineires, estomac et au ies. Consultations: Mardi, Jeudi, Sumedi, de 4 à 6 heu

CONTROL OF THE TAXABLE PURCHASING THE PROPERTY OF THE

SEL VICHY-ETA est le seul extrait des célèbres SOURCES de l'ETA 20 cent le paquet, dose pour 1 LITRE d'EAU Bien exiger du Pharmacien le SEL VICHY-ÉTAT.

artific véritable par le géretif soussigné, Cabora, le

Chronique agricole

LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1907

Notre confrère le « Bulletin des Halles » vient de publier les détails de son estimation de la récolte du blé en France et dans le monde.

Pour la France, il évalue la récolte, cette année à 128.421 700 hectolitres contre 114 millions 500.633 hectolitres en 1906, d'après les chiffres officiels définitifs. C'est donc une augmentation, en chiffres ronds, de 14 millions sur l'année dernière et de 9 millions 110.526 sur la dernière production moyenne décennale, qui a été de 119.311.174 hectolitres en prenant le chiffre provisoire de cette année qui est de 130.376,689 héctolitres.

D'après notre confrère, la qualité générale est bonne, et il estime le poids spécifique moyen à 77 kilos 500 à l'hectolitre. Comme la consommation moyenne du blé et de la farine comptée comme blé est de 120.825.329 hectolitres, il en résulte que la production de cette année, augmentée des importations en quelque sorte obligatoires de l'Algérie et de la Tunisie, dépassera nos besoins de consommation. Toutefois, ii y aura lieu de reconstituer les stocks épuisés à la fin de la campagne précédente.

D'autre part, notre confrère évalue la production du blé dans le monde à 1.086.600.000 hectolitres, contre 1 milliard 218.100.000 hectolitres l'an dernier. soit une diminution de 131 millions 500.000 hectolitres.

Notre confrère estime que l'exportation mondiale pourra atteindre 171,800.000 hectolitres pour une importation présumée de 201.800.000 hectolitres. Il en conclut à une difficulté d'approvisionnement général qui se manifeste déjà à l'étranger par le prix très élevé du blé.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et ae leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustre Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. - Sommaire do nº 1792, du 28 septembre 1907.

Les canons du Pays Basque, par E. Fournier. — La fièvre jaune chez le singe, par le Dr A Cartaz. - Procédé général de la préparation des colorants nouveaux, par G. Amelin. - La station allemande de té-

légraphie sans fil de Nauen, par Will Darvillé. - La statistique graphique des chemins de fer Français, par A. Latour. -Automobiles contre voitures, par V. Forbin. - Le nid flamand par Marcel Blot. - Académie des sciences; séance du 23 septembre 1907, par Ch. Villedeuil. -Caissons en béton armé, par Daniel Bellet.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1817º livraison (28 septembre 1907).

Rita la Gitane, par H. de Charlieu. -Un accessoire de toilette aussi important qu'un vêtement entier, par Tougard de Boismilon. - La fabrication des cloches, par Daniel Bellet. - Ce qui reste des travaux du Canal de Panama. — La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — La danse chez les Hindous, par G. Fanto.

Abennements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union pestale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, bonlevard St-Germain.

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés Collections : 3 fr. 50 le volume broché Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25. franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS: MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Etude de M° J.-B.-E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT Huissier à Cahors

Vente d'une jument réformée

Le public est prévenu que Mardi 100 Octobre 1907 à 1 heure du soir, à Cahors, place Saint-Georges, marché des chevaux, il sera procédé par ministère de M. E. CONTOU, Huissier à la vente aux enchères publiques, d'une forte jument bai s'attelant très bien, provenant du Corps de la gen-

Le prix de la vente sera payé comptant aussitôt l'adjudication sous peine de folle enchère.

L'huissier chargé de la vente. E. CONTOU

Chemin de fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).
Albums de photographies: Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10); Touraine, Bretagne Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: La Touraine et ses Châteaux. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco: 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. - LE BERRY (au pays de Georges Sand). - LA BRETAGNE. -L'AUDE. - LA TOURAINE. - LES GORGES DU TARN. - POITOU, AN-GOUMOIS. - EXCURSIONS EN FRANCE. - ROUERGUE ET ALBI-GEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embran-

chements. D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec

embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal. De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux. De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban.

l, Place Valhubert, Paris.

D'Eygurande à Aurillac. Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité,

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3º classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs so rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus pour l'aller; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieuc à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueiliette desdits raisins; à titre d'essai, ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à 'aller et au retour.

Une nouvelle amélioration à la Garc de Paris Quai d'Orsay

En vue de faciliter à l'arrivée à sa gare de Paris-Quai d'Orsay la sortie des voyageurs, la Compagnie d'Orléans, toujours soucieuse des commodités du public, vient d'installer à la dite gare et à l'extrémité du quai des grandes lignes, un escalier mobile système Hocquart.

36

GROS LOTS

500.000

400,000

300.000

200.000

00.000 50.000

PROCHAIN TIRAGE

DES PRIMES

Les timbres-pochette gratuits sont reçus en

paiement de la POCHETTE NATIONALE.

Après être monté sur la première Grande Pharmacie sans fatigue au rez-de-chaussée de la gare, sans qu'il ait même besoin de faire aucun mouvement en arrivant au palier. Ce nouvel escalier qui fonctionne depuis quelques jours à peine est déjà fort apprécié du public.

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FAGE LE CAFÉ TIVOLI M. Wileken n'a pas d'OPÉRATEURS

ATTENDE QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

IL GARANTIT SON TRAVAIL

Paul GARNAL

Pharmacien de 1re classe. Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmach de Paris. - Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

Ancien Chef du Laboratoire d'analyses
de la Pharmacie Commerciale de Prance, rue Drouot, Paris.

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS REDUITS

PHARMACIE SPECIALE

pour la préparation des ordonnance

Médicaments de premier choix

Kournisseurs: POULENC, DAUSSE

KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR:

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc., etc., etc.,

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Antrurgion-Bentiste de la Faculté de Mile

Lauréat de l'Ecole Bentaire de France Successour de BANZE 75, Boulevard Gambetta Maison Bonysson, (de 9 á 6 herres

Travail parisi of enti-rememt garanti

Le propriétaire gérant: A. Courslant

ETUDE DE

M° René BILLIERES

Licencié en Droit AVOUÉ A CAHORS 63, Boulevard Gambetta, 63

VENTE

SAISIE RÉELLE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

De divers immeubles situés sur les communes de CAHORS et de DOUELLE, arrondissement de Cahors.

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-neuf Octobre mil neuf cent sept, à une heure du soir et heures suivantes, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de Me GIUSTINIANI, huissier à Cahors en date des vingtsix et vingt-sept juillet mil neuf cent sept, enregistré, dénoncé conformément à la loi et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le treute juillet mil neuf cent sept, volume 182, numéros 12 et 13.

Il a été procédé à la requête de monsieur Louis GARY recouvreur demeurant et domicié à Cahors,

rue du Tapis-Vert. Ayant M° René BILLIÈRES pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors avec élection de domicile à Cahors en ses études et personne.

Au préjudice de monsieur Pierre ALIX cordier, demeurant et domicilié à Cahors, rue Nationale nu-

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

DES immeubles saisis

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ FAITE AU

et à vendre

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE PRÉCITÉ

I. Biens situés sur la commune de Douelle 1º Une friche située au lieu dit

le Pic, formant le numéro 271 P, section B, du plan cadastral de la commune de Douelle, de contenance environ sept ares quarantesept centiares confrontant à Raynal, Bruel, chemin et Soulayrès.

2º Une friche située au lieu dit Pech Pommier, formant les numéros 533 P, 568 P, et 566 P, section B, du dit plan cadastral, de contenance environ quarantehuit ares quarante-cinq centiares confrontant à Fourastié, Albagnac et Combarieu.

3º Une friche située au lieu dit Regis, formant les numéros 977 P, 978 P, 977 P, et 978 P, section C, du dit plan cadastral de contenance environ quarante neuf ares, quarante centiares.

4º Une terre partie en terre labourable et partie en prairie située au lieu dit prairie de Cessac, formant les numéros 34 et 35 section A, du dit plan cadastral de contenance environ douze ares trente centiares confrontant à chemin de Mercuès à Douelle, à Carrière, ruisseau et Albagnac; une parcelle appartenant à Cournut et allant du chemin au ruisseau partage cet article en deux parties

5º Une friche située au lieu dit plaine Cazes, formant les numéros 345 et 346 section B. du dit plan cadastral de contenance environ cinq ares quatre vingts centiares confrontant à Arnaudet Bruel, Sers et la Cévenne.

6° Une friche située au lieu dit plaine de Laurière, formant les numéros 365, 370 P, 369, 370 P, 371, section B, du dit plan cadastral, de contenance environ qua tre-vingt-sept ares, quarante centiares confrontant a Albert Louis, Alibert et Sers.

7º Une friche située au lieu dit Fontanisse, formant les numéros 924 P, 925 P, 926 P, 924 P, 925 P, 926 P, section C, du dit plan cadastral de contenance environ trente-cinqures, quatre-vingt-dix centiares confrontant à Arnaudet, Alibert, chemin et sentier.

8º Une friche située au lieu dit Combel de Millas, formant les numéros 669, 670 et 671, section C, du dit plan cadastral de contenance environ sept ares quarantecinq centiares, confrontant à chemin, Alibert, Valette et Sers.

9º Une terre située au lieu dit Bos escur, formant le numéro 83 P, section C, du dit plan cadastral dé contenance environ deux ares quatre-vingt-sept centiares, con-frontant à Sers, Baudel, Sers, et route de Cahors à Touzac.

10° Une friche, située au lieu dit La Pique, formant les numéros 672 P, et 676 P, section D, du dit plan, de contenance environ six ares trente-huit centiares confrontant à Delcros, Soulayrès et

route de Douelle à Luzech. Sur le numéro 672 P, se trouve construite une grange en bordure de la route; cette grange en mauvais état, est actuellement jouie par le sieur Cournut en vertu d'un bail sousseing privé en date à Cahors, du vingt avril mil neuf cent sept, enjuillet 1907 fo 57. c. 7, et moyennant le prix de six francs par an, aux termes de ce bail, Monsieur ALIX reconnaît avoir reçu la somme de dix-huit francs, montant de trois années de loyer jusqu'au vingt avril mil neuf cent dix.

Les dits biens sont imposés au rôle de la contribution foncière de la commune de Douelle pour l'année mil neuf cent sept sur la tête de M. ALIX Plerre, sus nommé, ainsi qu'il résulte de la copie de la matrice cadastrale.

II. -- Biens situés sur la commune de Cahors

11º Un article en nature de vigne et friche situé au lieu dit Pech de Bach, formant le numéros 840, 841, 843 et 866 P, section G, du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ deux hectares quarante-un ares, cinquante centiares, confrontant à Bonneville, chemin, Miquel, Poujade et Besse.

12º Un article en nature de vi-gne et friche situé au lieu de Courpou de Mexonet, formant le numero 411, section H, du dit plan cadastral, de contenance environ cinquante-deux ares vingt centiares, confrontant à chemin, à Dussan et à Mlle Matre.

13° Un sol de maison situé à Cahors, rue du Four-St-Barbe, formant le numéro 2.008, section N, du dit plan cadastral de contenance environ quarante centiares.

14º Une maison édifiée sur le numéro 2.008 ci-dessus, d'un revenu net de quarante-huit francs soixante-quinze centimes. Cette maison porte le nº 14 de la rue du Four-Ste-Barbe; elle est bâtie sur cave, comprend un rez-de-chaussée servant de chai, un premier et un second étage, formant chacun deux pièces et un galetas au-des-sus. Chaque étage est éclairé par une croisée au Nord et une croisée au midi. Elle confronte à la rue du Four-Ste-Barbe, à Rollès, Alazard et veuve Mignot.

Les dits biens sont imposés au rôle de la contribution foncière de la commune de Cahors pour l'année mil neuf cent sept snr·la tête de M. ALIX Pierre sus-nommé. ainsi qu'il résulte de la copie de la matrice cadastrale.

Les immeubles ci dessus désignés sont situés sur le territoire des communes de Cahors et de Douelle, arrondissement de Ca-Ils sont saisis avec toutes leurs

appartenances et dépendances. Ils sont jouis et exploités par le saisi a l'exception toutefois d'une grange édifiée sur le numéro 672 P section D du plan de la commune de Douelle et qui est jouie par M. Cournut en vertu d'un bail

sous seing privé ci-dessus relaté. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne est admise à en prendre connaissance

sans déplacement et sans frais. Il a été régulièrement lu et publié à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors le samedi vingt-un septembre mil neuf

cent sept. Ce dit jour le Tribunal civil de Cahors a donné acte à M° BILLIÉ-RES de cette lecture, fixé l'adjudication au mardi vingt-neuf octobre mil neuf cent sept, et statuant par le même jugement sur un dire inséré au cahier des charges a établi comme il sera dit ciaprès le lotissement et les mises à

En conséquence il est fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra qu'aux requêtes poursuites et di-ligences de Monsieur Louis GARY recouvreur, domicilié à Cahors, rue du Tapis-Vert.

Ayant M. René BILLIÈRES, pour avoué constitué.

En présence ou lui dûment appelé de Pierre ALIX, cordier, demeurant et domicilié à Cahors, rue Nationale nº 71, n'ayant pas d'avoué constitué.

11 sera procédé aprês l'accom-plissement des formalités exigées par la loi à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Cahors au palais de justice de la dite ville le mardi vingt-neuf octobre mil neuf cent sept à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation précède.

Lotissement

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en sept lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes:

Premier lot Le premier lot comprendra les

numéros 840, 841, 843 de la section G du plan cadastral de la commune de Cahors (Pech de Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs 100 fr. Deuxième lot

Il comprendra l'article en nature de vigne et friche indiqué au numéro 12 de la désignation (Courpou de Mexonet), figurant sur le numéro 411 de la section H du plan cadastral de la commune de Cahors.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs 100 fr.

Troisième let

Il comprendra l'article indiqué aux numéros 13 et 14 de la désignation, (sol de maison et maison à Cahors rue du Four-Ste-Barbe. 14) figurant sous le numéro 2008 de la section N, du plan cadastral de la dite commune.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents 800 fr. francs ci 800

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra l'article indiqué au numéro 4 de la désignation (terre labourable et prairie au lieu de la Prairie de Cessac), figurant sous les numéros 34 et 35 section A du plan cadastral de la commune de Douelle. Il sera mis en vente sur la mise

à prix de neuf cents francs ci. . . . 900 fr.

Cinquième lot

Il comprendrà la grange et le sol sur lequel elle se trouve édifiée, numéro 672 partie, section D, du plan cadastral de la commune de Douelle, lieu dit la Pique.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cent cinquante francs ci. . 150 fr.

Sixième lot

Il comprendra les articles indiqués aux numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 moins la grange et le sol sur lequel elle est édifiée figurant sous les numéros deux cent soixante-onze partie, cinq cent trente-tro is partie, cinq cent soixantehuit partie, six cent cinquante-six partie, neuf cent soixante-dix-sept partie, neuf cent soixante-dix-huit partie, neuf cent soixantedix-sept partie, neuf cent soixan-te-dix huit partie, trois cent quarante-cinq, trois cent quarante six, trois cent soixante-cinq, trois cent soixante-dix partie, trois cent soixante-neuf, trois cent soixante-dix partie, trois cent soixante-onze, de la section B du plan cadastral de Douelle, neuf cent vingt-quatre partie, neuf cent vingt-cinq partie, neuf cent vingt-six partie, neuf cent vingt-six partie, neuf cent vingt-quatre partie, neuf cent vingt cinq partie, neuf cent vingt-six partie, six cent soixante-neuf, six cent soixantedix, six cent soixante-onze, quatre-vingt-trois partie, section C du dit plan, six centsoixante-douze partie et six cent soixante seize partie section D du dit plan.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs 10 fr.

Septième lot

Il comprendra le numéro huit

cent soixante-six partie, section G. du plan cadastral de Cahors indiqué au numéro 11 de la désigna-

Il sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante fr. 50 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés au jour de la vente et qui seront annoncés publiquement avant l'ouverture des enchèrés, devront être payés par les adjudicataires en diminution de leur prix et au marcle franc des prix atteints par chaque lot. Ils devront être versés entre les mains de l'avoué poursuivant, avec le montant de la remise pro-portionnelle payable en sus du prix dans les dix jours de l'adju-

disation. Observation. - Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour cause d'hypothèque le gale, sur les immeubles ci-dessus désignés, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudica-tion à peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoue de la partie pour suivante soussigné.

Cahors, le vingt cinq septembre mil neuf cent sept.

> L'avoué poursuivant, René BILLIÈRIS.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent sept, folio case . Recu un franc quatre-vingthuit centimes, décimes compris.

Signé : Ch. D'ALGAY.

Le Receveur.

Four plus amples renseigne ments, s'adresser à M. Rend BILLIÈRES, avoué poursulvant, qui comme tous les avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pour ra être chargé de porter les enchères.

RDADBREED BROKER BROKER BROKE

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cabors, le

1907.

Vu pour la légalisation dels signature ci-contre, La Muire.